

SEMINAIRE : FRANÇAIS LANGUE DE SCOLARISATION.

Le séminaire concernant la maîtrise du français langue de scolarisation s'est tenu le 15 novembre 2006 dans les locaux de L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Il a réuni les membres du service pédagogique de l'Agence, les formateurs des académies partenaires des 18 zones de formation continue du réseau et Jean Hébrard, Inspecteur général de l'Education nationale. Le but de cette réunion était de présenter aux formateurs des académies les enjeux et les approches pédagogiques spécifiques à la problématique du français, langue de scolarisation, et de permettre également un échange entre les différents acteurs amenés à traiter de cette question.

Références.

Deux documents principaux ont servi de base à ce séminaire :

- Le texte d'orientations pédagogiques de septembre 2006 sur « la maîtrise du français, langue de scolarisation dans les établissements d'enseignement français à l'étranger ».
- La circulaire n°2920 du 23/09/2004 sur l'« enseignement des langues vivantes dans les établissements à programme français relevant de l'Agence pour l'enseignement à l'étranger ».

Ces deux textes sont disponibles sur le site de l'AEFE.

Un enjeu majeur pour l'AEFE.

La maîtrise du français, langue de scolarisation est au coeur des préoccupations pédagogiques de l'AEFE en raison de la spécificité des publics scolaires qu'elle doit gérer. En effet, plus de la moitié des élèves du réseau n'a pas le français pour langue maternelle. Sur les 160 000 élèves des établissements EGD et conventionnés, 45% sont français, 42% de la nationalité des pays d'accueil et 13% viennent de pays tiers. L'attention portée à la maîtrise du français est donc essentielle dans ce contexte de plurilinguisme, et cela au moins à deux titres : pour les élèves dont la réussite scolaire est conditionnée par leur niveau en français et pour l'Agence qui a vocation à contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises, mais également à renforcer les relations de coopération éducative et culturelle, notamment en formant des élèves étrangers dans ses établissements.

De plus, il faut noter que l'apprentissage des langues étrangères a pris une importance considérable et devient un enjeu central dans un contexte de concurrence entre les systèmes éducatifs des différents pays. Les parents d'élèves orientent souvent leur choix sur tel ou tel établissement selon la politique des langues qui y est menée. Les établissements bilingues sont de plus en plus nombreux et attractifs. Dès lors, il faut aussi inscrire la maîtrise du français dans un cadre général de plurilinguisme et de promotion des langues vivantes.

Enfin, l'AEFE doit pouvoir apporter des solutions pédagogiques à des établissements et des publics scolaires extrêmement divers. Une nécessaire différenciation, ainsi qu'une attention aux particularités de chaque établissement est une des conditions de réussite des projets qu'elle doit mener à bien.

Ainsi, la spécificité de l'enseignement français à l'étranger consiste à forger son identité principalement à travers trois dialectiques :

- Application / adaptation.

Les établissements français à l'étranger ne sont pas une simple transposition du modèle français à l'étranger. Cependant, ils doivent dispenser un enseignement conforme aux

programmes de l'Education Nationale et permettre aux élèves de postuler aux mêmes concours et aux mêmes diplômes. Une adaptation des programmes et des méthodes pédagogiques est donc nécessaire pour prendre en compte les particularités culturelles des pays d'accueil et des élèves concernés. La possibilité de tels aménagements des programmes et des pratiques pédagogiques est d'ailleurs rendue possible par le décret n° 93-1084 du 9 septembre 1993. L'attention particulière portée au français langue de scolarisation, assume cette exigence de développer des ressources pédagogiques en adéquation avec les problématiques propres rencontrées au sein du réseau d'enseignement français à l'étranger.

- Excellence / réussite pour tous.

Il faut sans doute commencer par souligner que les lycées français à l'étranger ont un taux de réussite au baccalauréat de 93%, ce qui les place au-dessus de la moyenne nationale. Mais l'excellence de l'enseignement français, reconnue à travers le monde, et l'excellent niveau des établissements français à l'étranger doivent également rester ouverts à tous, sans qu'un certain profil linguistique et culturel soit avantagé par rapport à un autre. L'attention portée au français langue de scolarisation, a ainsi vocation à permettre également aux élèves non francophones de réussir au sein de notre système. Ce séminaire préside donc à la mise en œuvre d'une pédagogie attachée à la réussite de tous les élèves qui entrent dans les établissements français à l'étranger.

- Promotion du français / plurilinguisme.

La promotion de la langue et de la culture françaises doit s'inscrire dans un souci d'adaptation aux évolutions du contexte international. Le développement du plurilinguisme, la création de classes bilingues et l'effort porté sur l'apprentissage des langues vivantes doivent être un support majeur du développement de la culture française hors de nos frontières. Il s'agit de mettre en œuvre la politique présentée dans le plan d'orientation stratégique 2007 de l'AEFE, c'est-à-dire de « renforcer résolument l'ouverture à la langue du pays d'accueil, tout en ménageant une place significative à l'anglais et mettre en place des dispositifs bilingues ou trilingues » afin que soit tiré le meilleur parti de l'insertion des établissements d'enseignement français dans un contexte linguistique et culturel étranger.

Un contexte plurilingue.

Ce qui est au cœur de la réflexion que propose ce texte d'orientation pédagogique est non seulement l'évolution de l'enseignement en français, mais encore la nécessité de développer le plurilinguisme. Il s'agit de trouver les moyens pédagogiques afin d'éviter que les 55% d'élèves qui n'ont pas le français comme langue maternelle basculent dans la diglossie et, malgré un niveau scolaire satisfaisant, échouent dans notre système scolaire. Aussi, cette orientation pédagogique a également pour finalité d'empêcher l'éviction massive des élèves non français en raison de leur difficulté avec notre langue. Cette éviction étant un des facteurs qui empêchent nos établissements de pleinement s'ouvrir au public scolaire des pays d'accueil et des pays tiers.

Bien évidemment, il ne peut s'agir de laisser de côté les élèves dont le français est la langue maternelle ; eux aussi pourront profiter du plurilinguisme de nos établissements comme d'une valeur ajoutée à leur parcours.

Cette approche centrée sur le plurilinguisme a pour premier principe que, partout où cela sera possible, on développera la langue maternelle des élèves. Il s'agit en fait de ne pas être tenté par l'homogénéité linguistique, mais plutôt d'accepter la diversité linguistique des pays dans lesquels sont implantés nos établissements et de gérer le plurilinguisme des élèves afin de faire du français une langue de travail et de culture qu'ils puissent maîtriser.

Une méthodologie spécifique : la prise en compte de la place de la langue maternelle et la nécessité d'un diagnostic linguistique.

Du point de vue pédagogique, il est essentiel, dans un premier temps, de combattre l'idée reçue selon laquelle l'immersion au sein d'une classe française suffirait, sans que l'on ait à se consacrer plus spécifiquement à l'apprentissage du français. En effet, il ressort de toutes les études faites sur ce sujet que la langue d'immersion n'est pas celle qui est utilisée par le professeur, mais celle des pairs, c'est-à-dire celle utilisée dans la cour de récréation par les autres élèves. Il y a donc un primat de la langue de communication sur la langue de scolarisation qui empêche de considérer la seule immersion comme la solution aisée aux problèmes rencontrés dans les établissements français à l'étranger. Dans ce contexte, il est donc urgent d'adopter une didactique spécifique à destination du public scolaire de ces établissements.

Le fond du problème est de suffisamment installer le bilinguisme pour pouvoir assurer une scolarisation de qualité en français. En ce sens, des solutions pédagogiques doivent être mises en place à destination des 55% d'élèves allophones n'ayant pas le français comme langue maternelle. Or, un principe clair doit ici être mis en application : pour que les élèves étrangers soient bons en français, il ne faut pas laisser leur langue maternelle en jachère, mais la développer afin que les enfants étrangers la maîtrisent assez pour qu'elle soit aussi un langage d'évocation. Il y a un effet de miroirs entre l'apprentissage du français et celui de leur langue maternelle. Un élève ne pouvant faire un récit ou lire dans sa langue maternelle aura plus de mal à arriver à un niveau de français satisfaisant. Il faut donc faire un effort sur la langue maternelle, ce qui ne se fera pas au détriment du français, mais au bénéfice des deux langues.

Un outil qui peut s'avérer très efficace pour les établissements français à l'étranger est sans doute le recours à la traduction, et notamment à des livres de jeunesse traduits dans les deux langues. Ils permettent de passer avec facilité d'une langue à une autre et de progresser finalement dans les deux langues conjointement. On peut constater qu'au cœur de la méthodologie à mettre en œuvre pour la maîtrise du français langue de scolarisation se retrouve l'enjeu crucial du plurilinguisme et de l'ouverture à la culture du pays d'accueil. L'attention portée sur l'acquisition de la langue maternelle des élèves non francophones ne s'opère pas au détriment mais au bénéfice de l'acquisition du français.

Dans ce cadre, la première mesure à mettre en place consiste à assurer une bonne analyse socio-linguistique de chaque élève à son arrivée dans une classe d'enseignement français. Ce bilan ne portera pas seulement sur le français, mais également sur la ou les autres langues qui forment son environnement linguistique.

Ensuite, il s'agit de mettre les enfants n'ayant pas le français comme langue maternelle en condition pour qu'ils puissent auto-apprendre le français. Pour ce faire, il est nécessaire qu'ils possèdent les bases linguistiques de notre langue et les automatismes qui les aideront à pouvoir la maîtriser.

Cette exigence est d'autant plus centrale que des élèves ne pratiquant pas le français peuvent arriver dans les établissements français dès la maternelle, mais également à un âge bien plus avancé. Dans tous ces cas, il est primordial de pouvoir s'assurer que l'enfant acquiert les bases du français dans les premiers mois. Et lorsque l'élève arrive dès la maternelle, il est important qu'il puisse s'approprier le français comme sa langue.

Première priorité : le lexique.

Il y a deux pôles à bien distinguer concernant l'acquisition du français pour les élèves non francophones : le démarrage qui concerne les enfants arrivant dès la maternelle et l'accompagnement pour les élèves qui arrivent plus tard, dans le primaire, avec un niveau de

français insuffisant. Dans ces deux cas, les solutions pédagogiques devront être différentes, comme sont également différents les profils socio-linguistiques des élèves concernés. Il faut bien insister sur le fait que le texte d'orientation pédagogique qui nous intéresse est homogène quant à ses objectifs, mais différencié quant aux actions à mener : selon les zones géographiques et les contextes linguistiques dont il s'agit, selon les élèves dont il est question et leur degré de maîtrise du français.

Commençons par nous intéresser au démarrage, c'est-à-dire à l'acquisition des bases du français pour un non francophone ou un francophone dont la langue maternelle ou la langue de communication n'est pas le français (ce cas est fréquent, notamment en Afrique). Dans ce cas, le but est de faire acquérir à ces élèves le plus rapidement possible les automatismes de survie en production (qu'ils puissent parler, poser des questions et faire un récit) mais surtout, et en priorité, les automatismes de réception, de compréhension, pour qu'ils puissent s'auto-alimenter et étendre eux-mêmes leur maîtrise du français.

Dans cette optique, quelles bases linguistiques leur donner ? L'accent est souvent mis sur l'acquisition de la structure syntaxique. Il semble que cela ne soit pas la méthode la plus efficace car le problème premier est majoritairement celui du lexique. Ce point est d'autant plus important que l'opacité lexicale est radicale. L'élève qui ne connaît pas les mots dont il est question est absolument bloqué. Or, la méthodologie est trop souvent axée sur la syntaxe ou l'acte de langage et non sur le vocabulaire. De plus, il faut noter que l'écrit est plus exigeant que l'oral en ce qui concerne le vocabulaire. Une grande diversité lexicale est donc requise pour la scolarisation et le passage à l'écrit.

Notons également qu'à l'oral, l'accentuation très particulière du français est une difficulté supplémentaire pour les élèves non francophones. C'est pourquoi il est souhaitable que les enseignants dirigent particulièrement leurs efforts sur la phonologie pour permettre à ces élèves de maîtriser assez tôt notre langue. En résumé, il faut diriger les efforts pédagogiques par ordre de priorité sur le lexique, la phonologie et la syntaxe.

Seconde priorité : l'acquisition d'automatismes.

Afin de faciliter la maîtrise du français pour les élèves non francophones qui arrivent dès la maternelle ou le primaire dans notre réseau, il est indispensable de structurer leur apprentissage en favorisant l'acquisition d'automatismes de langage qu'il leur faut assimiler. La méthode la plus efficace à cet égard, bien qu'elle paraisse souvent fastidieuse aux enseignants, est tout simplement la répétition. C'est par la répétition que se crée cette base d'automatisation qui est cruciale pour les élèves. Il faut donc fonder une didactique de l'automatisation qui sera sans doute le moyen le plus approprié pour leur donner les meilleures chances de maîtriser le français. En effet, pour efficacement produire du langage, c'est-à-dire pour bien s'exprimer, il ne faut pas penser la langue, c'est-à-dire se situer au niveau du métalangage, mais avoir des automatismes qui rendent l'expression aisée. Lorsque l'on est contraint de chercher comment formuler un message, cet effort aboutit soit à un échec et donc au mutisme, soit à une prise de parole hésitante. La création de ces automatismes qui rendent l'auto-apprentissage possible doit pouvoir s'effectuer aussi bien dans le cas des élèves arrivant en maternelle que dans celui des élèves intégrés dans une classe d'accueil à 8 ou 10 ans. Il s'agit donc d'avoir une approche différenciée sur ce sujet pour pouvoir apporter des solutions au cas par cas. Nous revenons là encore à la nécessité du bilan socio-linguistique de chaque élève à son arrivée au sein des établissements du réseau. Et ce premier bilan doit ensuite donner lieu à une attention particulière à chaque élève afin de vérifier que tous possèdent bien les outils langagiers de base qui leur permettront de réussir leur scolarité en français. Celle-ci est d'autant plus essentielle que les enfants ont tendance à imiter ce qu'ils doivent faire en observant leurs voisins quand ils ne comprennent pas les consignes de l'enseignant pour un exercice. Ce comportement a tendance à masquer les difficultés et rendre

malaisé le repérage des élèves en insécurité linguistique. Il faut donc s'assurer que l'exercice est réalisé, mais surtout que les enfants comprennent bien les consignes et donc maîtrisent les bases linguistiques du français scolaire.

La non coïncidence du FLE et du FLSco.

Nous avons donc déjà identifié deux axes majeurs sur lesquels faire reposer l'apprentissage du français pour les élèves dont il n'est pas la langue maternelle : l'acquisition d'automatismes et l'enrichissement du lexique. Il faut donc travailler sur les actes de paroles, mais en les enrichissant lexicalement. C'est sur ce point que se situe sans doute le passage du « français langue étrangère » au « français langue de scolarisation ». Dans le cadre spécifique des établissements français à l'étranger, il est nécessaire de repenser la méthode du FLE plutôt que de la transposer purement et simplement. En effet, celle-ci, appliquée habituellement aux élèves migrants non francophones qui arrivent en France, ne peut nous servir de modèle, en particulier parce que l'immersion et le temps d'imprégnation qu'ils connaissent sont bien plus conséquents que ceux des élèves du réseau de l'AEFE où le français n'est parfois que la langue de scolarisation au sein de la classe.

Cependant, il est sans doute utile de conserver du FLE toute la dimension psychologique, c'est-à-dire l'acquisition d'automatismes langagiers, mais il faut en changer les contenus afin que les élèves acquièrent la langue de scolarisation, c'est-à-dire la langue du travail, des devoirs ou du dialogue en classe. C'est là une spécificité du « français langue de scolarisation » qui a vocation non seulement à permettre aux élèves d'être efficaces dans la communication, mais encore de pouvoir expliciter ce qu'ils ont appris.

Importance de l'attitude linguistique et de l'interaction avec les élèves.

Un autre point à soulever est celui de l'attitude linguistique des enseignants au sein de leur classe, devant leurs élèves. En effet, l'importance du locuteur, c'est-à-dire du professeur, est ici essentielle. Trop souvent, les enseignants parlent en classe, mais ne font pas l'effort d'« offrir leur langue ». En effet, ils ne prennent pas suffisamment en compte la réception que leurs élèves peuvent avoir de leur discours. L'écueil pour l'enseignant est de trop se polariser sur l'objet ou le thème de son discours au détriment de la dimension communicationnelle, c'est-à-dire principalement du rapport aux élèves. En un mot, il est crucial que l'interaction entre l'enseignant et ses élèves soit la plus efficace possible. Dans le cadre d'un public scolaire non francophone cette attention à sa propre attitude linguistique doit être renforcée. Notons qu'il peut s'avérer bénéfique à cet égard que l'enseignant ait lui-même fait l'expérience du plurilinguisme afin d'être sensibilisé à la fragilité et à la difficulté linguistique qu'occasionne l'acquisition d'une langue étrangère.

De plus, nous avons montré que le passage à la production de langage se base sur des automatismes plus encore que sur une compréhension qui se développerait au niveau du métalangage ; les enseignants doivent donc privilégier en cours l'entraînement pour acquérir ces automatismes. L'autonomie linguistique des élèves vient de ces automatismes et non de la métalangue. Or, nous constatons qu'en général 90% du temps passé en classe est axé sur la compréhension pour seulement 10% du temps consacré à l'entraînement. Cette tendance lourde laisse les élèves trop passifs et ne favorise pas assez l'interaction entre ces derniers et l'enseignant. De même, le temps de parole des élèves en cours, c'est-à-dire le temps d'interaction véritable, est généralement trop court. Il s'agit, au contraire, de trouver un cadre didactique au sein duquel ces interactions soient maximales

Le passage à la lecture.

Venons-en maintenant au problème du passage à la lecture. Il est nécessaire pour lire de développer en premier lieu la conscience phonique de l'enfant, et de développer d'abord cette conscience phonique dans sa langue maternelle. La conscience phonique a pour rôle de découper les syllabes et de savoir les différencier. Si la langue maternelle n'est pas enseignée dans l'établissement, alors l'investissement de la famille est ici déterminant. C'est pourquoi l'élaboration d'un contrat parents-élève-école doit devenir un objectif prioritaire pour pouvoir contrôler le parcours linguistique de l'élève et le rapport qu'il entretient avec sa langue maternelle. Il faut dans un second temps que l'élève acquiert le principe alphabétique de la langue, c'est-à-dire le rapport graphème/phonème. La difficulté de ce principe alphabétique varie selon les langues. En français, il est assez difficile à maîtriser, et notamment pour des élèves habitués à des langues moins ardues sur ce point comme l'espagnol ou l'italien. Enfin, il faut enrichir le lexique mental de l'élève car il est essentiel que lorsqu'il déchiffre un mot écrit, il puisse le reconnaître et l'identifier dans son lexique mental. Sans cela, le risque est de déconnecter l'écrit de l'oral et d'aboutir finalement à des difficultés de compréhension considérables..

Le passage à l'écrit.

La maîtrise du français langue de scolarisation dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, se heurte à un problème massif : le passage à l'écrit. En effet, c'est dans cette situation que les difficultés sont les plus manifestes et que l'on voit un écart important se creuser entre les francophones et les non francophones. Ceci est dû au fait qu'en français le passage du phonème au graphème est opaque et donc difficile, ce qui occasionne de sérieux problèmes orthographiques. Les enseignants doivent avoir clairement conscience de ces difficultés pour des élèves dont la langue maternelle présente une correspondance phonème/graphème plus transparente (comme l'italien ou l'espagnol) ou n'utilise pas les mêmes principes alphabétiques.

De plus, le français est une langue difficile à cet égard également car un très grand écart existe entre la langue orale et la langue écrite. En effet, le français est bien plus opaque en production qu'en réception, c'est-à-dire qu'il est difficile d'écrire quand bien même l'on a appris à comprendre le français oralement. De là vient aussi la difficulté orthographique de notre langue. Le passage à l'écrit nécessite donc une didactique spécifique pour les élèves non francophones. Un outil efficace peut être ici encore l'utilisation de la traduction dès le troisième cycle qui peut aider la production écrite des élèves.

Le concept d'interlangue.

Un concept s'est avéré central dans le contexte des établissements français à l'étranger, c'est celui d'interlangue. En effet, écrire ou parler, c'est avant tout transformer et non pas partir d'une page blanche. La production s'appuie donc toujours sur de l'intertexte ou de l'interlangue. Ce concept d'interlangue, qui joue sur les rapports et les complémentarités entre les différentes langues, permet de penser le bilinguisme autrement, comme un processus en évolution. Il y aurait alors trois niveaux à considérer : celui des automatismes à acquérir, celui de l'accompagnement, et celui de l'interlangue qui se nourrit de tous les apports des différentes langues et qui peut les comparer.

Ce concept est au cœur de l'attention portée au plurilinguisme et aux relations entre ces différentes langues. Il ne faut pas confondre l'interlangue avec les langues comme le créole qui sont bien des langues constituées, même si l'étude de leur genèse montre les apports de diverses langues.

Une nécessité : ne pas externaliser.

Ainsi que le précise le texte d'orientation pédagogique de septembre 2006, il est important de s'occuper de tous les élèves au sein de la classe plutôt que d'externaliser et de déléguer certaines tâches, comme la remise à niveau des élèves les plus en difficulté, à des acteurs extérieurs qui n'utilisent pas les méthodes pédagogiques adaptées. Il est plus efficace d'avoir une approche différenciée au sein même de la classe.

Selon les moyens mis en œuvre, la présence d'un assistant bilingue pourra permettre de traiter efficacement ces problèmes sans avoir besoin d'externaliser le suivi des élèves en difficulté. Ce dispositif consiste à former dans les classes des doublettes d'enseignants qui peuvent intervenir soit simultanément, soit successivement. Il y a ainsi un locuteur pour une langue. L'exercice n'est pas celui d'une traduction d'une langue vers l'autre, mais s'appuie sur la complémentarité des deux langues et sur l'articulation de l'apprentissage de chacune d'elles. Ce dispositif favorise notamment la consolidation de l'interlangue. L'expérience des classes bilingues, notamment en Alsace, où certaines matières sont enseignées entièrement en français et d'autres matières entièrement en allemand, montre déjà des résultats tout à fait concluants en ce sens.

Une autre piste à explorer est celle du tutorat entre des élèves. Il faut alors que les deux élèves aient des devoirs réciproques et déterminés envers l'autre. Cette solution peut également éviter d'externaliser les problèmes hors de la classe par la création d'ateliers ou de doublettes entre les enfants. Il s'agit en tout cas de trouver les bons modes de différenciation pédagogiques afin d'élaborer les solutions adéquates au contexte des établissements à vocation plurilingue.

Conclusion du séminaire.

Enfin, ce séminaire s'est achevé sur une série d'échanges libres entre les différents acteurs de ce programme de formation continue. Il en est ressorti notamment la nécessité de prendre en considération le fait que les établissements français à l'étranger sont à la fois des centres culturels français, mais également des centres plurilingues ouverts aux pays d'accueil, à leur culture et leur langue. En ce sens, le respect des identités spécifiques et la différenciation pédagogique en classe plutôt que la recherche d'une identité monolithique est de rigueur. L'enseignant doit pouvoir s'adresser à des identités culturelles différentes au sein de sa classe et ajuster les solutions pédagogiques en fonction de la diversité de son public scolaire. Il faut donc créer de nouvelles méthodologies propres au français, langue de scolarisation, pour traiter adéquatement cette problématique en raison de la spécificité des établissements français à l'étranger et de l'enjeu majeur que la maîtrise des contextes plurilingues peut représenter.

Si les méthodes pédagogiques en cours d'élaboration autour du français, langue de scolarisation, bénéficieront d'abord aux établissements français à l'étranger, elles se situent également dans le cadre d'une réflexion plus large sur l'adaptation à des publics scolaires de plus en plus hétérogènes, la coopération entre des modèles culturels ou éducatifs différents et la possibilité de créer un système d'intercompréhension servant de base à un vivre-ensemble harmonieux et efficace au sein des différents établissements.